

SAINT-MELANY

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 04 Juillet 2023

- Sont présents: Didier Piolat, Paul Arnaud, Lucy Renault, Vincent Guillo, Arlette Obry, Fanny Waldschmidt, Loïs Coltel.
- Conseillers ayant donné un pouvoir: Roger Lombardo à Paul Arnaud, Barbara De Schepper à Lucy Renault. Lorraine Chénot à Didier Piolat
- Conseillers excusés: Damien Petit.

Secrétaire de séance: Vincent Guillo.

1. Délibérations pour Décisions Modificatives pour certaines régularisations d'écritures comptables:

Délibération n°1; Afin de pouvoir contracter un prêt relais (avant paiement de subvention et de remboursement de TVA) de 23 120€ sur le budget principal pour le paiement des travaux d'aménagement de la place, une recette de 23 121 euros est ajoutée au budget de même d'une dépense de provision de la même somme.

Vote : 10 voix pour.

Délibération n°2; Afin de pouvoir effectuer l'opération créant des citernes de stockage sur le réseau de l'Elzet, et de pouvoir contracter un prêt relais (avant paiement de subvention et de remboursement de TVA) de 53 000 € sur le budget annexe de l'eau, une recette de 53 000 euros concernant le prêt relais est ajoutée au budget de même qu'une dépense de provision de 48 260 € ainsi que des prévisions de subventions de 24 125 € de l'Agence de l'eau et de 24 125 de l'Etat (DETR- DSIL).

Vote : 10 voix pour.

Délibération n°3. Les frais d'études des citernes de l'Elzet, de 1 350€, passent du compte de fonctionnement 617 au compte 2031(20) d'investissement

Vote : 10 voix pour.

2. Contractation d'emprunts:

Trois organismes bancaires ont été consultés, l'AFL, le Crédit Agricole et la Caisse d'Epargne L'AFL propose les meilleures conditions.

Le conseil autorise le Maire à:

Emprunter en crédits relais court terme pour des dépenses de travaux suivante:

- Pour les travaux de la place du marché, 23 121 € durée 3 ans, taux 3,93, pas de frais de dossier ni de pénalité pour remboursement anticipé.

Vote : 10 voix pour.

- Pour les travaux des citernes de sécurité de l'Elzet, 53 000 € durée 3 ans, taux 3,93, pas de frais de dossier ni de pénalité pour remboursement anticipé

Vote : 10 voix pour.

- Emprunter en crédits relais court terme pour les travaux de l'opération de rénovation des captages et installation de la télégestion.
93 663 € durée 3 ans, taux 3,93, pas de frais de dossier ni de pénalité pour remboursement an-

ticipé

- Emprunter en crédits long terme pour les travaux de l'opération de rénovation des captages et installation de la télégestion, 15 000 € durée 25 ans, taux 3,79.

Vote : 10 voix pour.

3. Garantie des emprunts bancaires

Lecture est faite des conditions détaillées de garantie de l'AFL , le conseil valide ces conditions de garantie demandées à la commune pour les emprunts détenus par l'Agence France Local AFL auprès de la commune de St-Mélany.

Vote : 10 voix pour.

4. Modification des conditions de locations des vélos électriques.

- Des tarifs d'été pour quelques jours de location sont créés : 85€ pour 3 jours, 110€ pour 4 jours et 132€ pour 5 jours.
- Il est proposé aussi aux locataires acquéreurs de louer au mois en période estivale (Juillet et Août) leur vélo à 4€ par jour, (engagement pour le mois), déduction sera faite d'éventuelles locations estivales

Vote : 10 voix pour.

Questions diverses

Réunion publique, date choisie samedi 12 Août à 11h, suivie d'un pot offert par la commune.

Inauguration de la place, fin septembre, date à finaliser.